

FINANCESASSURANCES

CENTRALE DES INCIDENTS DE PAIEMENT : LES INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCE LAISSÉS POUR COMPTE

Interviewé par : Soubha Es-siari 30 mai 2018



- Suite aux résultats bénéficiaires des compagnies d'assurance, les agents et courtiers d'assurance demandent à la FMSAR une révision du commissionnement figé depuis plus de 35 ans.
- La FNACAM a saisi officiellement l'ACAPS pour mettre un terme aux pratiques déloyales des banques.
- Ali Benjelloun, Directeur général de la FNACAM revient sur les questions phares discutées avec le Comité directeur de la FMSAR.

Ecoactu : Le 16 mai, la FNACAM s'est réunie avec le Comité Directeur de la FMSAR. Quel a été l'ordre du jour de la réunion ?

Ali Benjelloun : C'est un ordre du jour qui s'inscrit dans l'optique d'améliorer le quotidien de la profession et de mettre un peu d'ordre dans les relations compagnies / intermédiaires d'assurance. Ceci dans le sens où l'on a eu à débattre de questions d'actualité mais aussi de problématiques récurrentes, voire préoccupantes telles la reconsidération du commissionnement automobile figé, au risque de me répéter, depuis plus de 35 ans, de la bancassurance, de la centrale des incidents de paiement, du code de déontologie « Secteur » etc...

Lors de votre Assemblée Générale Ordinaire tenue, il y a presque un an, les intermédiaires en assurances ont insisté sur la reconsidération du commissionnement. A l'aune des résultats

bénéficiaires affichés par les compagnies d'assurances au titre de l'exercice 2017, les agents et courtiers d'assurances peuvent-ils espérer une révision des commissions qui leur sont attribuées ?

Justement, c'est la raison pour laquelle il nous a paru opportun de revenir sur cette question. Cette embellie que connaît aujourd'hui le secteur n'est pas le fruit du hasard. C'est le produit de tout un travail de prospection déployé tant en amont qu'en aval par les intermédiaires d'assurances. Les compagnies d'assurance se doivent par conséquent de s'inscrire dans une démarche de répartition équitable des revenus. Nous avons fait quelques propositions à nos amis assureurs et attendons leur feedback.

Le projet de la Centrale des incidents de paiement est en cours. Des intermédiaires d'assurance non satisfaits prétendent que seuls les impayés des compagnies sont intégrés dans la Centrale. Qu'en est-il exactement ? Absolument vrai. L'objectif initial de cette centrale tant réclamée par la profession est de mettre fin aux abus et de canaliser les mauvais payeurs. Pour ce faire, l'application mise en place par la FMSAR doit intégrer impérativement l'ensemble des valeurs retournées impayées et ce peu importe la victime, compagnies ou intermédiaires.

Les dispositions de la circulaire du 16 juillet 2015 relative au recouvrement, au règlement des sinistres et à la relation entreprises d'assurance/ réseau de distribution s'inscrivent dans cette orientation.

Les intermédiaires se plaignent de la bancassurance qui chaque jour prend de nouvelles dimensions. Quel est l'impact chiffré de la bancassurance sur la profession des agents et courtiers d'assurance ?

Au-delà des chiffres et l'impact significatif en termes de manque à gagner que cela génère pour les intermédiaires d'assurance, c'est sans doute les démarches déloyales déployées par certaines banques pour détourner certaines affaires, en matière de crédit emprunteur, qui inquiètent davantage la profession.

Inutile de vous dire, que nous avons saisi officiellement l'ACAPS et restons à l'affût des mesures que compte mettre en œuvre le régulateur pour que ces agissements cessent à jamais.

Plus de deux ans après l'entrée en vigueur de la Circulaire du 16 juillet 2015, relative à l'encaissement des primes, les intermédiaires se sont-ils enfin conformés ? Est-ce qu'il y a eu des sanctions de la part du régulateur pour ceux qui enfreignent la loi au courant de cette période ?

Pour dire vrai, on n'est pas plus avancé que vous le pensez sur le bilan de cette expérience soutenue par les uns et décriée par les autres. Je pense que l'on devrait s'asseoir tous à nouveau au tour d'une table pour faire le point et voir si certaines dispositions de la circulaire ne devraient-elles pas être mieux clarifiées, voire reconsidérées de manière à lever certaines restrictions et contraintes et permettre au secteur des assurances, tous opérateurs confondus, de gagner en compétitivité sans détours, ni subterfuges et au consommateur de respirer un peu mieux.